Zeitschrift: Bildungspolitik : Jahrbuch d. Schweizerischen Konferenz der Kantonalen Erziehungsdirektoren = Politique de l'éducation = Politica dell'educazione

Band: 58/1972 (1972)

Vorwort: Avant-propos

Autor: Egger, Eugène

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Avant-propos

La publication *«Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen»* – que la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique édite depuis 1915 – paraît dès cette année sous un titre nouveau: *«Politique de l'éducation*. Annuaire de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique», et dans une présentation modernisée. Cela marque un tournant pour la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique. Celle-ci ayant fonctionné comme une diète devient un organe de la politique de l'éducation en Suisse, avec la Confédération comme partenaire.

Nous ne disons pas organe de la *politique scolaire* parce que, de nos jours, les formations scolaire et extrascolaire doivent de plus être considérées comme un tout. Ce n'est que de cette manière que l'on peut parvenir à la conception moderne d'éducation permanente.

Ce nouvel annuaire des directeurs de l'instruction publique ne se propose pas seulement de décrire l'état actuel de l'enseignement en Suisse, mais aussi de présenter des *modèles* et des *projets de réformes* relatifs à la politique future de l'enseignement et de la formation. L'avenir de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique sera en effet caractérisé par son activité en matière de réformes et de planification: la coordination par les réformes scolaires demeurant le principal désir des cantons liés par le Concordat.

Le premier volume conçu dans cet esprit contient le rapport d'une commission d'experts intitulé: *«Enseignement secondaire de demain»*. Ce groupe d'experts a été constitué sur proposition de la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire. Bien qu'il ait reçu son mandat du Comité de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique, ce groupe n'en a pas moins travaillé en toute liberté.

Ce rapport n'est donc en aucun cas une émanation ou un modèle d'étude des directeurs de l'instruction publique, car ces derniers n'ont du reste reçu qu'une première information sur son contenu lors de leur assemblée annuelle les 2/3 novembre 1972.

La Conférence a décidé de publier ce rapport à la demande de sa Commission de l'enseignement secondaire qui souhaite le soumettre à une large procédure de consultation. Lorsque les prises de position des milieux concernés seront connues, la Conférence devra se prononcer sur l'opportunité d'élaborer des thèses générales qui pourraient servir de cadre à une législation future qui serait préparée par la Confédé-

ration. Dans l'intervalle, et dès aujourd'hui, des problèmes concrets demandent déjà des solutions.

C'est ainsi qu'une réforme de l'enseignement secondaire continue et coordonnée, engagée sous forme d'*expériences* – comme le rapport le prévoit – implique que l'on sache qui autorise les expériences et qui les surveille. La Commission fédérale de maturité s'est déjà déclarée disposée à examiner cette question pour lui donner une réponse. De plus, on ne peut pas imaginer que les élèves subissent des préjudices à la suite de ces expériences, et qu'en particulier, leur entrée à l'Université soit entravée.

De telles expériences ne pourront être entreprises que de manière isolée. Pour garantir leur pérennité, il faut que la période d'expérimentation soit assez longue et que l'expérience puisse mener vers une solution généralisée. Il serait donc judicieux de coordonner au plan régional déjà, afin de ne pas rendre encore plus aigus les problèmes de coordination et de ne pas créer un sentiment d'insécurité. Sans doute, ne sera-t-il pas facile de faire admettre aux parents et aux élèves que, pendant la phase expérimentale, l'enseignement secondaire ne pourra pas être le même partout.

La réussite de tels essais dépend essentiellement de la coopération du *corps enseignant*. La manière dont ce dernier agira vis-à-vis de l'école et du public sera décisive pour la réalisation de cette réforme. Il est donc indispensable de mener de front la réforme scolaire et la *formation* et le *perfectionnement des maîtres*. Néanmoins, il n'est pas question d'imposer à un enseignant un programme détaillé ou une méthode. Il faut même espérer qu'on n'en arrivera jamais là, dans notre pays!

Dès maintenant, il apparaît que le rapport des experts ne recontre pas une adhésion unanime. Pour les uns, il ne va pas assez loin, pour les autres, il va trop loin. Il représente bien sûr un compromis qui s'explique par la composition même de la Commission qui correspond elle aussi à la pluralité de notre société. Et c'est parce que cette dernière change que *le gymnase se doit* à son tour de *prendre le virage de son temps*. Tempora mutantur, nos et mutamur in illis. Cela concerne du reste l'école dans sa totalité. Aujourd'hui, nous connaissons en effet des expériences allant du jardin d'enfants à l'université. L'enseignement secondaire peut-il dès lors rester immobile tel un bloc erratique? Certainement pas! Il est donc important que les autorités compétentes se déterminent sur la réforme à entreprendre et la rendent possible. Il va sans dire que la mise en œuvre de ces expériences exige une infrastructure appropriée.

C'est dans cet esprit que le rapport doit être lu et jugé. La Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique sera reconnaissante à tous ceux qui voudront bien lui adresser leur prise

de position. Par la suite, elle se réserve de se prononcer en toute liberté sur le modèle proposé.

Cependant, une chose est certaine: Le renouvellement de l'enseignement secondaire doit être inséré dans une réforme globale de l'enseignement en Suisse.

Novembre 1972 Professeur *Eugène Egger*, rédacteur